

CULTURE**Cinéma Le Luxy**

Equipement en projecteurs numériques

Demande de subventions auprès de la Région Ile-de-France et du Centre National de la Cinématographie

EXPOSE DES MOTIFS

Au regard de l'évolution technologique qui bouleverse actuellement la production et la diffusion du cinéma, Le Luxy, afin de continuer à exister et dans le but de maintenir son exigence de programmation d'œuvres cinématographiques et de promotion du cinéma envers tous les publics de la ville d'Ivry, doit nécessairement s'équiper de projecteurs numériques de résolution 4K.

La numérisation de la projection est une transformation déjà amorcée dans tous les cinémas de France depuis fin 2010. Aujourd'hui, plus de 80% des salles sont équipées, et le plus souvent exclusivement, de projecteurs numériques.

La grande majorité des films sort déjà très majoritairement en format numérique et un nombre croissant d'entre eux n'est même plus disponible en format 35mm. Après l'essor spectaculaire de cette tendance observée sur les précédents mois et allant toujours crescendo, nous savons que, après l'été, la quasi totalité des films ne sortira plus qu'en format numérique, le 35mm s'appêtant à être définitivement abandonné au début de l'année 2013. Il sera alors impossible à un cinéma de fonctionner sans projecteur numérique.

Le projet de numérisation du cinéma Le Luxy a été élaboré grâce à un travail de concertation de plusieurs services de la Ville, et suite à appel d'offres. Le coût des travaux après estimations des différents services est au total de 237 691,94 euros TTC.

Des subventions peuvent être obtenues auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du soutien aux salles de cinéma franciliennes pour l'équipement en projection numérique, et auprès du Centre National de la Cinématographie. Les modèles d'intervention de ces deux structures publiques permettent à la Ville de solliciter une subvention à hauteur de 20% des investissements auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et une subvention à hauteur de 70% auprès du Centre National de la Cinématographie, l'un et l'autre restant maîtres du montant des investissements qu'ils prennent en considération pour calculer leur subventionnement.

Je vous propose donc, dans ce cadre, de solliciter ces subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Centre National de la Cinématographie.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

CULTURE

Cinéma Le Luxy

Equipement en projecteurs numériques

Demande de subventions auprès de la Région Ile-de-France et du Centre National de la Cinématographie

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que l'équipement numérique de la projection du cinéma municipal Le Luxy est programmée depuis 2010 et que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 237 691,94 € TTC,

considérant qu'il est possible, pour réaliser ces travaux, de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Centre National de la Cinématographie au titre du soutien au salles de cinéma franciliennes pour l'équipement en projection numérique,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : SOLLICITE, dans le cadre de l'équipement numérique de la projection du cinéma municipal Le Luxy, deux subventions à hauteur respectivement de 20 % du coût des travaux auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du soutien des salles de cinéma franciliennes pour l'équipement en projection numérique et de 70 % du coût des travaux auprès du Centre National de la Cinématographie.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 MAI 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 25 MAI 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 MAI 2012